## Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000007964-DE

#### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication: 55/07/2011

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
chef du Service Administratif de
l'Assemblée





# Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 2011-7-10-1 Séance du vendredi 8 juillet 2011

# GESTION DES CREDITS DELEGUES PAR L'ETAT AU TITRE DES AIDES A LA PIERRE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2010-4-4-3 du 8 décembre 2010,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la convention de gestion des aides à l'habitat privé conclue avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) le 19 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

## \* Approuve:

- L'avenant n°1 pour l'année 2011 à la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre du 31 janvier 2006 conclue avec l'Etat et fixant les droits à engagements alloués par l'Etat au Département, d'un montant de 3 504 183,00 € (y compris reports et annulations),
  - o dont 1 102 626,00 € pour le parc public, programme H 222,
  - o dont 2 401 557,00 € pour le parc privé, programme H 224.
- L'avenant n°1 pour l'année 2011 à la convention de gestion des aides à l'habitat privé du 19 décembre 2006 conclue avec l'ANAH, pour un montant de 2 401 557,00 €.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer ces avenants pour l'année 2011.

LE PRESIDENT Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation, le 1<sup>et</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté